

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



PASS REPRISE ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIF

Vous souhaitez formaliser votre projet de reprise et en vérifier la faisabilité ?

DESCRIPTION

Vous avez identifié une entreprise à reprendre. Vous voulez :

- connaître les démarches et élaborer un parcours d'accompagnement pour reprendre cette entreprise,
- évaluer vos atouts et vos points d'amélioration,
- chiffrer la valeur de l'entreprise à reprendre,
- préparer la première rencontre avec le cédant,
- aborder les aspects juridiques, fiscaux, sociaux, réglementaires,
- préparer les éléments pour la recherche de financements,
- formaliser votre projet de reprise.

Nous vous proposons des entretiens individuels confidentiels afin de préparer la reprise de votre future entreprise sur les points suivants :

- la validation économique et financière du projet,
- la formalisation du projet comprenant : la rédaction d'un plan de reprise (argumentaire projet...),
- l'élaboration d'un prévisionnel de reprise d'activité,
- l'accompagnement pour vos choix juridiques, fiscaux, sociaux et organisationnels,
- une aide à la recherche de financement(s),
- la simulation de présentation de votre projet.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

de 8h à 20h d'accompagnement

Durée de la prestation :
2 entretiens individuels (à minima), complétés par des échanges et / ou contacts téléphoniques.

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout porteur de projet souhaitant reprendre une entreprise artisanale.

TARIF

Prestation réalisée et prise en charge dans le cadre du "PACTE REGIONAL POUR L'ARTISANAT 2018 – 2020", cofinancée par la Région Grand Est, le FSE et la CMA



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr »

